

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 875 bis promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 875

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 septembre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 2S avril 1939 réglementant le service de la correspondance télégraphique en temps de guerre; 2° Le décret du 28 avril 1939 réglementant le service de la correspondance téléphonique en temps de guerre.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné eu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.